



LINKING INSTITUTIONS
for VETERINARY EDUCATION



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DES DIVERSES MALADIES ANIMALES¹

(Ce travail est réalisé pour le compte de l'Université de N'Djaména dans le cadre du projet Edulink Live (Contract N°9- ACP- RPR- 118 ≠ 6)

Présenté par : Dr Ndiguinan Yoguelim



ACP-EU Cooperation programme in Higher Education(EDULINK). A programme of the ACP Group of States with the financial assistance of European Union”

¹ This publication has been developed with the financial assistance of the European Union. The contents of it are the sole responsibility of Università degli Studi di Udine- Dipartimento di Scienze Animali and University of N'Djamena and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of European Union.”

SANTE ANIMALE

La situation zoo sanitaire du Tchad en 2008 et 2009 n'a pas connu d'épisode pathologique particulièrement grave par rapport aux années précédentes. Aucune épizootie de maladie contagieuse majeure n'a affecté de façon sérieuse les effectifs du cheptel national.

A - Situation épidémiologique de diverses maladies animales

1. Trypanosomose bovine

Tableau N° 1: Foyers déclarés de trypanosomose bovine 2008

DELEGATIONS	Nombre foyers		Nombre d'animaux dans le foyer			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
Batha	3	-	37	10	-	30
B.E.T	-	-	-	-	-	-
Chari Baguirmi	22	-	1 843	46	7	32
Guéra	-	-	-	-	-	-
Hadjer Lamis	25	23	236	33	4	38
Kanem	-	-	-	-	-	-
Lac	14	-	-	-	-	14
Logone Occidental	-	-	-	-	-	-
Logone Oriental	944	178	1 485	374	11	278
Mandoul	309	68	306	91	2	90
Mayo-Kebbi Est	200	49	591	310	20	343
Mayo-Kebbi Ouest	230	95	4 435	630	62	534
Moyen-Chari	54	14	966	75	7	61
N'Djaména	-	-	-	-	-	-
Ouaddaï	-	2	12	7	2	5
Salamat	11	2	409	20	3	77
Tandjilé	-	-	-	-	-	-
Wadi Fira	-	-	-	-	-	-
Total	1 812	431	10 320	1 596	118	1 502

Sources des données : rapport d'activités des chefs de secteurs d'Elevage et postes vétérinaires

N.B. : La Délégation de l'Elevage du B.E.T. n'est pas concernée par la trypanosomiase bovine.

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

- Les chiffres du tableau n° 2 ne tiennent pas compte des suspicions qui ont été enregistrées ; par ailleurs dans le cadre du REPIMAT, aucun prélèvement et aucune suspicion de parasitoses sanguines en 2008 sans distinction des pathologies spécifiques mise en cause (trypanosomose, babésiose ou theilériose). De même, les cas également observés par les vétérinaires privés ne sont pas répertoriés dans ce tableau.
- Dans la majorité des cas, le diagnostic de trypanosomose n'est porté que sur la base de symptômes cliniques, car la plupart des suspicions ne sont pas confirmées par une analyse de laboratoire, une majorité des prélèvements (frottis sanguins) restant sans suite une fois envoyés au laboratoire.

La réalité de la maladie est donc entachée d'une incertitude liée au manque de sensibilité du diagnostic clinique.

- Les chiffres donnés dans le tableau n° 2 permettent d'évaluer les paramètres usuels en matière épidémiologique (prévalence, incidence, morbidité, mortalité, létalité). Cependant ils reflètent partiellement la situation réelle observable en matière de trypanosomose bovine. Le nombre total de foyers déclarés dans le tableau n° 2 se rapporte à peu près de la réalité.
2. *Trypanosomose cameline : Néant*

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Par rapport à la trypanosomose cameline, aucune donnée n'a été parvenue à la Direction des Etudes, des Statistiques et de la programmation (DESP). Par conséquent, nous estimons que la situation épidémiologique concernant cette maladie est d'une manière générale calme sur l'ensemble du territoire.

3. *Charbon bactérien dans l'espèce bovine*

TABLEAU N° 2: FOYERS DECLARES DE CHARBON BACTERIDIEN BOVIN (ANNEE 2008)

Délégations	NOMBRE DE FOYERS		NOMBRE D'ANIMAUX DANS LES FOYERS			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
<i>B.E.T.</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Batha</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Chari Baguirmi</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Guéra</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Hadjer lamis</i>	17	6	1 052	24	17	3
<i>Kanem</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Lac</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone Occidental</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone orientale</i>	23		95	22	14	16
<i>Mandoul</i>	14	9	344	18	16	
<i>Mayo-Kebbi Est</i>	14		282	35	50	21
<i>Mayo-Kebbi Ouest</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Moyen Chari</i>	6	1	136	6	12	5
<i>N'Djaména</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ouadaï</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Salamat</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Tandjilé</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Wadi Fira</i>	-	-	-	-	-	-
Totaux	74	16	1 909	105	109	45

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

- Les chiffres donnés dans le tableau n° 2 permettent d'évaluer les paramètres usuels en matière épidémiologique (prévalence, incidence, morbidité, mortalité, létalité). Cependant ils reflètent partiellement la situation réelle observable en matière de charbon bactérien bovin. Le REPIMAT a par ailleurs recensé 3 suspicions et 22 prélèvements de charbon bactérien au cours de l'année 2008.
- Une campagne de vaccination est instaurée chaque année par arrêté ministériel rendant obligatoire la vaccination contre le charbon bactérien et le charbon symptomatique dans le Chari Baguirmi, le Nord du Mayo- Kebbi, le Mandoul et le Lac .

- Pour les foyers déclarés dans les délégations d'élevage de N'Djaména et du Logone Occidental, il n'est pas possible de savoir si les cheptels touchés étaient ou non vaccinés contre le charbon bactérien.

La couverture sanitaire des animaux des éleveurs sédentaires étant assurée, la plupart des foyers sont localisés en milieux transhumants. Surtout dans la Délégation d'Élevage de Hadjer Lamis où il y a une forte concentration des éleveurs transhumants.

TABLEAU N°3: FOYERS DECLARES DE CHARBON SYMPTOMATIQUE BOVIN (ANNEE 2008)

Délégations	NOMBRE DE FOYERS		NOMBRE D'ANIMAUX DANS LES FOYERS			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
<i>Batha</i>	2	1	1 224	29	39	15
<i>B.E.T</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Chari Baguirmi</i>	2	-	149	1	2	-
<i>Guéra</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Hadjer lamis</i>	12	5	959	27	28	14
<i>Kanem</i>	3	3	2 000	15	33	12
<i>Lac</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone Occidental</i>	3	3	99	9	7	2
<i>Logone orientale</i>	440	25	6 409	118	71	94
<i>Mandoul</i>	49	32	1 836	88	64	21
<i>Mayo-Kebbi Est</i>	6	3	28	2		12
<i>Mayo-Kebbi Ouest</i>	1	1	120	13	10	
<i>Moyen Chari</i>	22	8	1 038	38	15	26
<i>N'Djaména</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ouaddaï</i>	1	1	120	2	2	
<i>Salamat</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Tandjilé</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Wadi Fira</i>	-	-	-	-	-	-
Totaux	541	82	13 982	342	271	196

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Mêmes remarques que pour le charbon bactérien dans l'espèce bovine. Cependant, pour les foyers déclarés dans les Régions d'élevage de Mandoul, Moyen Chari, Kanem, Batha et du Logone Oriental, il n'est pas possible de savoir si les cheptels touchés étaient ou non vaccinés contre le charbon symptomatique bovin. Le REPIMAT a par ailleurs recensé 22 prélèvements de charbon symptomatique au cours de l'année 2008.

4. Pasteurellose bovine

TABLEAU N° 4 : FOYERS DECLARES DE PASTEURELLOSE BOVINE 2008

DELEGATIONS	NOMBRE DE FOYERS		NOMBRE D'ANIMAUX DANS LES FOYERS			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
<i>Batha</i>	7	-	37	7	-	7
<i>B.E.T</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Chari Baguirmi</i>	2	2	975	11	5	6
<i>Guéra</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Hadjer Lamis</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Kanem</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Lac</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone Occidentale</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone orientale</i>	28	8	218	12	-	12
<i>Mandoul</i>	3	2	77	6	16	6
<i>Mayo-Kebbi Est</i>	7	6	58	16	4	11
<i>Mayo-Kebbi Ouest</i>	-	1	157	3	-	-
<i>Moyen Chari</i>	1	-	30	1	-	1
<i>N'Djaména</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ouadaï</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Salamat</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Tandjilé</i>	4	4	17	5	-	5
<i>Wadi Fira</i>	-	-	-	-	-	-
Totaux	52	23	1 569	61	25	48

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Mêmes remarques que pour la trypanosomose bovine. Le REPIMAT a par ailleurs recensé 4 suspicions et 1 prélèvement de pasteurellose au cours de l'année 2008.

5. Piropasose bovine (néant)

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Il n'y a pas eu des données chiffrées par rapport à cette maladie. Dans aucun des rapports reçus et exploités, il a été fait cas de la piroplasmose bovine pendant l'année 2008.

6. Fièvre aphteuse

TABLEAU N° 5: FOYERS DECLARES DE FIEVRE APHTEUSE (ANNEE 2008)

DELEGATIONS	NOMBRE DE FOYERS		NOMBRE D'ANIMAUX DANS LES FOYERS			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
<i>B.E.T</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Batha</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Chari Baguirmi</i>	3	1	40	3	1	3
<i>Guéra</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Hadjer Lamis</i>	14	7	1 812	192	1	16
<i>Kanem</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Lac</i>	5	-	20	-	-	-
<i>Logone Occidentale</i>	1	1	26	2		2
<i>Logone Orientale</i>	97	14	6 682	75	15	60
<i>Mandoul</i>	19	9	93	19	-	19
<i>Mayo Kebbi Est</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Mayo-Kebbi Ouest</i>	71	48	2 023	796	17	620
<i>Moyen chari</i>	19	15	185	43	11	31
<i>N'Djaména</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ouaddaï</i>	1	3	549	55	-	21
<i>Salamat</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Tandjilé</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Wadi Fira</i>	-	-	-	-	-	-
Totaux	230	98	11 430	1 185	45	772

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Mêmes remarques que pour la trypanosomose bovine. La fièvre aphteuse fait partie des maladies prioritaires soumises à épidémiosurveillance dans le cadre du REPIMAT. Cependant, 17 suspicions de fièvre aphteuse ont été signalées en 2008 dans quelques postes vétérinaires.

La fièvre aphteuse ne fait l'objet d'aucune prophylaxie préventive (vaccination) au Tchad. Les animaux malades sont soumis à un traitement associant une désinfection des aphtes au bleu de méthylène et une antibiothérapie par voie générale.

7. Péripleurmonie contagieuse bovine (PPCB)

TABLEAU N° 6 : Foyers déclarés de Péripleurmonie Contagieuse Bovine (PPCB) 2008

DELEGATIONS	Nombre foyers		Nombre d'animaux dans le foyer			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
B.E.T	-	-	-	-	-	-
Batha	-	-	-	-	-	-
Chari Baguirmi	3	-	509	173	9	164
Guéra	-	-	-	-	-	-
Hadjer Lamis	4	6	631	61	20	35
Kanem	-	-	-	-	-	-
Lac	-	-	-	-	-	-
Logone Occidental	-	-	-	-	-	-
Logons Oriental	44	5	473	135	115	91
Mandoul	30	12	1030	12	24	5
Mayo-Kebbi Est	-	-	-	-	-	-
Mayo-Kebbi Ouest	2	3	377	10	6	4
Moyen Chari	28	3	548	47	34	23
N'Djaména	-	-	-	-	-	-
Ouaddaï	-	-	-	-	-	-
Salamat	-	-	-	-	-	-
Tandjilé	-	-	-	-	-	-
Wadi Fira	-	-	-	-	-	-
Totaux	111	29	3568	438	208	322

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

La PPCB est depuis des années observée plus particulièrement dans la région du Lac Tchad (Délégation Régionale d'Élevage du Lac), et de nouveaux foyers ont été officiellement déclarés en 2008 dans les Délégations Régionales de Hadjer Lamis, du Mandoul, Mayo-Kebbi Ouest et Logone Oriental. Cependant, 23 prélèvements et 3 suspicions de PPCB ont été signalés en 2008 dans les postes vétérinaires.

La PPCB fait l'objet d'une prophylaxie obligatoire par vaccination annuelle de l'ensemble des bovins. Cependant, les chiffres figurant dans le tableau ci-après (cf. page 19) montrent que la couverture vaccinale

est insuffisante. Il n'a pas été possible de savoir si les cheptels dans lesquels ont été déclarés les foyers de PPCB chiffrés dans le tableau n° 8 étaient bien vaccinés contre cette maladie.

8. Peste de Petits Ruminants (PPR)

TABLEAU N° 7 : Foyers déclarés de Peste de Petits Ruminants (PPR) 2008

DELEGATIONS	Nombre foyers		Nombre d'animaux dans le foyer			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
B.E.T	-	-	-	-	-	-
Batha	-	-	-	-	-	-
Chari Baguirmi	-	-	-	-	-	-
Guéra	-	-	-	-	-	-
Hadjer lamis	1	1	96	9	16	7
Kanem	-	-	-	-	-	-
Lac	-	-	-	-	-	-
Logone Occidental	-	-	-	-	-	-
Logone Oriental	837	46	2 285	752	657	486
Mandoul	92	46	325	167	103	75
Mayo-Kebbi Ouest	1	1	285	220	200	
Mayo-Kebbi-Est	200	200	500	200	60	100
Moyen Chari	5	4	447	225	136	47
N'Djaména	-	-	-	-	-	-
Ouaddaï	-	-	-	-	-	-
Salamat	-	-	-	-	-	-
Tandjilé	-	-	-	-	-	-
Wadi Fira	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Total	1 136	298	3 938	1 573	1 172	715

32 prélèvements et 8 suspicions de PPR ont été signalés dans certains postes vétérinaires par le REPIMAT.

9. Pleuropneumonie Contagieuse Caprine (PPCC)

TABLEAU N° 8: FOYERS DECLARES DE PLEUROPNEUMONIE CONTAGIEUSE CAPRINE (PPCC) Année 2008

DELEGATIONS	NOMBRE DE FOYERS		NOMBRE D'ANIMAUX DANS LES FOYERS			
	Total observé	Nouveaux apparus	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités
<i>B.E.T</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Batha</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Chari Baguirmi</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Guéra</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Hadjer Lamis</i>	19	8	617	118	73	197
<i>Kanem</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Lac</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone occidentale</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Logone Oriental</i>	158	26	1 042	427	272	172
<i>Mandoul</i>	17	18	102	29	6	46
<i>Mayo-Kebbi Est</i>	1 981	340	1 538	664	371	302
<i>Mayo-Kebbi Ouest</i>	2	7	559	67	32	42
<i>Moyen Chari</i>	6	6	116	39	38	44
<i>N'Djaména</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Ouaddaï</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Salamat</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Tandjilé</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Wadi Fira</i>	-	-	-	-	-	-
Totaux	2 183	405	3 974	1 344	792	803

Dans le cadre de REPIMAT, 1 suspicion de PPCC a signalée dan quelques Postes Vétérinaires.

10. Rage canine

Tableau n° 9 : Cas de rage déclarés et vaccination antirabique effectués en 2008

DELEGATIONS	Nombre de foyers		Nombre d'animaux dans le foyer				Nbre d'animaux vaccinés (Ag.Etat)	Nbre d'animaux vaccinés (Ag.Privé)	Total animaux vaccinés
	Total observé	Nouveau	Total dans le foyer	Malades	Morts	Traités			
B.E.T	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Batha	-	2	-	252	-	-	2	-	2
Chari Baguirmi	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guéra	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hadjer Lamais	-	2	70	-	2	-	-	-	-
Kanem	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lac	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logone Occidentale	-	-	-	-	-	-	101	-	101
Logone Orientale	11	4	6	-	3	-	11	-	11
Mandoul	4	5	81	47	42	-	3	28	31
Mayo Kebbi Est	-	-	-	-	-	-	50	-	50
Mayo Kebbi Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyen Chari	2	2	-	-	1	-	-	-	-
N'Djaména	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouadaï	-	-	-	-	-	-	1	1	2
Salamat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tandjilé	-	-	-	-	-	-	8	-	8
Wadi Fira	-	-	-	-	-	-	168	-	168
Total	17	15	157	299	48	-	168	29	197

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Dans la délégation régionale de l'Ouest ; la Clinique Vétérinaire Urbaine de N'Djamena a déclaré avoir constaté des suspicions de rage sur des chiens au cours de l'année 2008. Les statistiques établies par la CVUN font état de :

- 98 animaux mordeurs ;
- 100 personnes mordues ;
- 4 personnes mordues par des chiens errants ;
- 17 personnes mises en traitement ;
- 10 chien déclaré suspect de rage ;
- 2 chien déclaré enragé ;

En outre, la Clinique Urbaine de N'Djaména déclare avoir vacciné 114 chiens contre la rage. La rage est présente partout dans les villes et villages du Tchad, mais en dehors de N'Djaména, aucune donnée n'est disponible.

11. Maladie de Newcastle

TABLEAU N° 10 : Cas de Maladie de Newcastle déclarés et vaccination antinewcastle effectués 2008

DELEGATIONS	Nbre de foyer Total observé	Nouveaux foyers apparus	Nbre de Têtes total présentés	Nbre de têtes malades	Nbre de têtes mortes	Nbre de têtes traitées	Nbre de têtes vaccinées (Ag.Etat)	Nbre de têtes vaccinées (Ag.Privé)	Total vaccinés
B.E.T	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Batha	-	1	3 500	1 051	1 004	-	-	-	-
Chari Baguirmi	1	-	18	16	-	-	27	-	27
Guéra	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hadjer Lamis	21	11	84	30	23	-	96	-	96
Kanem	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lac	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logone Occidental	2	2	42	42	42	-	2 031	450	2 481
Logone Oriental	175	37	4 393	1 674	1 529	115	1 527	44	1 571
Mandoul	922	172	1 723	809	669	2	1 875	939	2 814
Mayo-Kebbi Est	605	289	1 047	506	517	-	3 729	-	3 729
Mayo-Kebbi Ouest	-	2	790	600	418	-	380	-	380
Moyen Chari	6	3	613	118	133	3	-	-	-
N'Djaména	-	-	-	-	-	-	31	-	31
Ouaddaï	-	1	60	60	60	-	654	15	669
Salamat	6	2	28	10	9	-	-	-	-
Tandjilé	9	4	98	57	33	33	9	-	9
Wadi Fira	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 747	520	12 396	4 973	4 437	120	10 350	1 448	11 798

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Les statistiques relatives à la maladie de Newcastle sont très réduites, alors que cette pathologie majeure des volailles, très meurtrière, est fréquente au Tchad dans les élevages villageois.

La répartition des vaccinations anti-newcastle est inégale, la Délégation Régionale d'Elevage du Mayo-Kebbi Est étant la zone où les vaccinations ont été les plus nombreuses. En outre, cette vaccination est pratiquée

par les vétérinaires privés, les ONG et les auxiliaires d'élevage, des groupements dans les Délégations de Mandoul et du Mayo-Kebbi Ouest.

B - Vaccinations contre les maladies infectieuses

Outre les vaccinations non obligatoires qui ont été pratiquées de façon plus ou moins ponctuelle pour la prévention de la rage ou de la maladie de Newcastle, présentées dans les tableaux n° 9 et 10, les autres maladies ayant fait l'objet d'une prophylaxie préventive par vaccination sont :

- les maladies soumises à prophylaxie obligatoire : la PPCB sur l'ensemble du territoire tchadien, le charbon bactérien et le charbon symptomatique dans certaines zones.
- Les maladies soumises à prophylaxie non obligatoire mais recommandée : la pasteurellose, le charbon bactérien et le charbon symptomatique dans les autres départements.

a) Vaccination contre la peste bovine

La vaccination contre la peste bovine est arrêtée officiellement sur l'ensemble du pays depuis mai 2002.

b) Vaccination contre le charbon bactérien et le charbon symptomatique chez les bovins

En ce qui concerne la vaccination contre les charbons bactérien et symptomatique pour l'année 2008, elle a été rendue obligatoire chez les bovins dans les zones où se vivaient les foyers de ces deux maladies, par arrêté ministériel n° 204/ME/DG/DERA/2001 du 12/06/01.

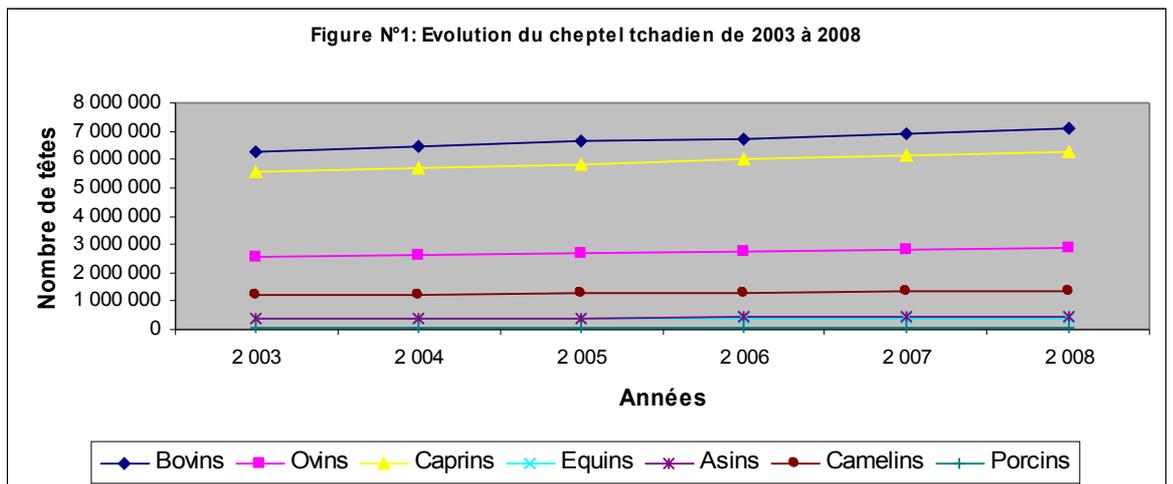
1. Vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine

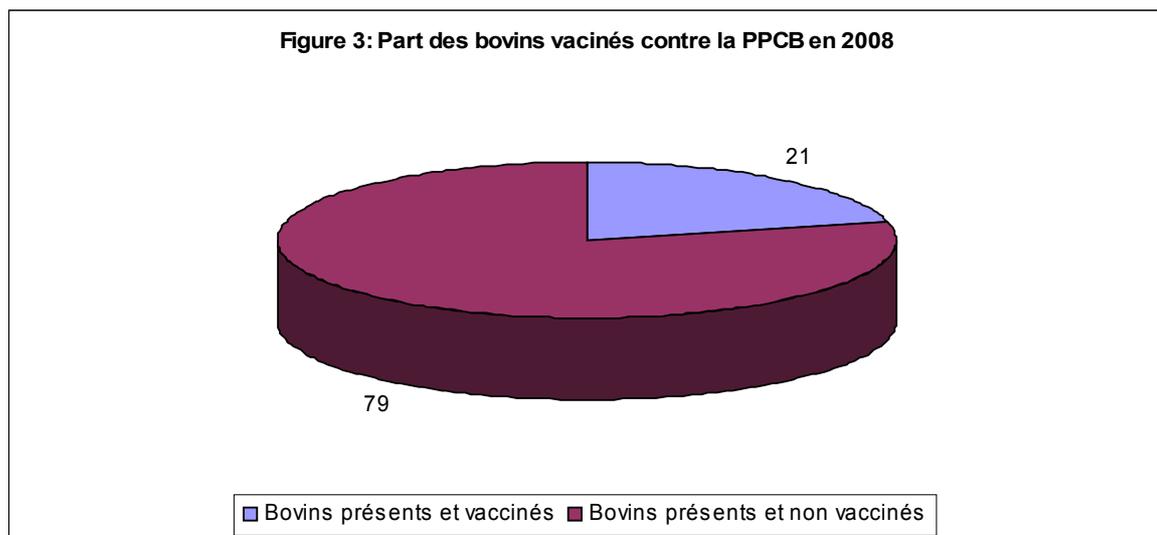
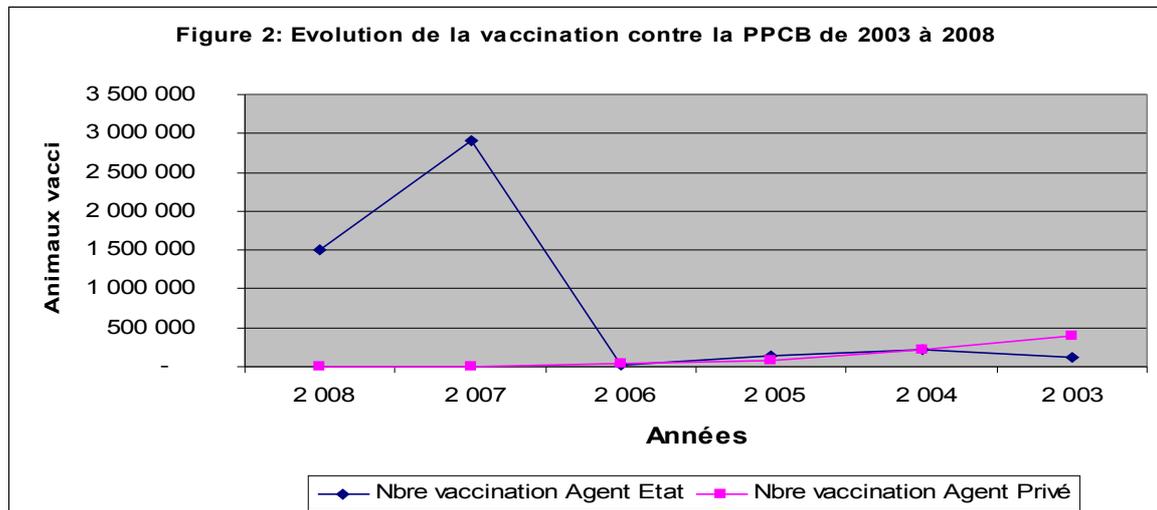
TABLEAU N° 11: Vaccination contre la PPCB 2008

DELEGATIONS	Nb vaccination agent état	Nb vaccination agent privé	Total bovins vaccinés	Estimation bovins présents	% bovins vaccinés
B.E.T	-	-	-	802	-
Batha	21 446	-	21 446	1 067 564	2,01
Chari Baguirmi	184 963	-	184 963	842 876	21,94

Guéra	29 541	-	29 541	795 675	3,71
Hadjer Lamis	103 837	-	103 837	685 735	15,14
Kanem	1 490	-	1 490	198 800	0,75
Lac	74 196	-	74 196	800 245	9,27
Logone Occidental	73 062	-	73 062	46 546	156,97
Logone oriental	8 334	-	8 334	191 445	4,35
Mandoul	204 746	-	204 746	199 384	102,69
Mayo-Kebbi Est	81 308	-	81 308	100 739	80,71
Mayo-Kebbi Ouest	42 342	-	42 342	59 165	71,57
Moyen Chari	125 524	-	125 524	598 154	20,99
N'Djaména	8 470	-	8 470	-	1,27
Ouaddaï	51 778	-	51 778	664 612	9,67
Salamat	301 302	-	301 302	535 341	325,15
Tandjilé	31 329	-	31 329	92 665	16,01
Wadi Fira	105 989	-	105 989	195 669	1,50
Total 2008	1 449 657	-	1 449 657	7 075 417	20,49
<i>Rappel 2007</i>	<i>1 629 342</i>	<i>3 102</i>	<i>1 632 444</i>	<i>6 909 586</i>	<i>23,63</i>
<i>Rappel 2006</i>	<i>15 380</i>	<i>37 704</i>	<i>53 084</i>	<i>6 747 643</i>	<i>0,79</i>
<i>Rappel 2005</i>	<i>146 050</i>	<i>70 586</i>	<i>216 636</i>	<i>6 630 452</i>	<i>3,26</i>
<i>Rappel 2004</i>	<i>221 765</i>	<i>219 005</i>	<i>440 770</i>	<i>6 475 051</i>	<i>6,8</i>
<i>Rappel 2003</i>	<i>121 904</i>	<i>388 373</i>	<i>510 977</i>	<i>6 284 232</i>	<i>8,13</i>
<i>Rappel 2002</i>	<i>38 261</i>	<i>227 246</i>	<i>265 508</i>	<i>6 135 969</i>	<i>4,32</i>

Figure N°1: Evolution du cheptel tchadien de 2003 à 2008





ANALYSE ET COMMENTAIRES :

- La vaccination contre la PPCB est normalement imposée à l'ensemble des bovins sur le territoire tchadien dans sa totalité, bien qu'aucun texte réglementaire n'existe pour officialiser le caractère obligatoire de cette prophylaxie. Au niveau du cordon sanitaire, la vaccination contre la PPCB est en fait couplée à celle contre la peste bovine (vaccin bivalent peste-PPCB thermosensible, donc à conserver au froid). Hors cordon, pour la vaccination PPCB, on utilise un vaccin monovalent thermosensible (Périverax[®]).
- Les chiffres obtenus en l'an 2008 sont de 1 449 657 bovins vaccinés (contre 1 629 342 pour la campagne de vaccination précédente), ce qui représente un ratio de 20,49 % de bovins vaccinés par rapport au nombre total estimé de bovins présents sur le territoire national. A ce propos, on remarque, que dans la Délégation du Salamat, le nombre de bovins qui furent vaccinés contre la PPCB au cours de la campagne de vaccination 2007-2008 (301 302) est inférieur au chiffre estimé de bovins présents (535 341) sur la zone, ce qui confirme le fait que les estimations des effectifs présents ne sont que très approximatives au regard des mouvements d'animaux existant entre les régions.
- La vaccination contre la PPCB n'a été réalisée que par les Agents de l'Etat (149 657) soit 100 % par rapport aux agents privés (00) soit 0 %. Cela s'explique par le fait que les vétérinaires privés ne sont plus présents sur le terrain. On remarquera la forte variabilité régionale de la couverture vaccinale anti-PPCB, les vétérinaires privés ont regagné la Fonction Publique ces dernières années.
- Les vaccinations n'ont été faites uniquement que par les Agents de l'Etat sur toutes les Délégations Régionales de l'Elevage, ces régions restent encore très peu couvertes en

terme de protection des cheptels contre cette maladie. (seulement 20,49 % environ des animaux sont vaccinés, selon les estimations en effectifs des zones). La région du Lac Tchad est pourtant une zone de prévalence élevée en matière de péripneumonie contagieuse bovine, et devrait par conséquent faire l'objet d'un effort vaccinal plus important. C'est plutôt la Délégation du Salamat qui a fait l'objet d'un effort vaccinal plus important.

- Dans la mesure où le chiffre réel des effectifs bovins au Tchad serait très supérieur à l'estimation fournie par les statistiques officielles, le taux corrigé d'immunisation en matière de PPCB serait donc encore inférieur aux 20,49 % calculés pour la campagne 2007-2008. Ce taux n'est pas de nature à procurer une protection de masse à l'ensemble des cheptels, il n'assure qu'une protection individuelle d'une fraction des effectifs bovins au sein d'une partie des cheptels tchadiens.

2. Vaccination contre le charbon bactérien

Tableau N°12 : Vaccination contre le charbon bactérien 2008

DELEGATIONS	Nbre bovins vaccinés	Nbre autres espèces vaccinées
B.E.T	0	0
Batha	21 418	2 289
Chari Baguirmi	54 755	1 904
Guéra	705	
Hadjer Lamis	103 650	453
Kanem	7 475	-
Lac	33 241	39
Logone Occidental	38 989	-
Logone Oriental	1 899	-
Mandoul	17 295	48
Mayo-Kebbi Est	20 149	100
Mayo-Kebbi Ouest	9 258	-
Moyen Chari	47 659	395
N'Djaména	3 037	3 132
Ouaddaï	45 385	7 333
Salamat	170	-
Tandjilé	13 265	-
Wadi Fira	27 872	-
Total Agents état	446 222	15 693
Total Agents privés	-	-
TOTAUX 2008	446 222	15 693
<i>Rappel 2007</i>	<i>189 334</i>	<i>14 190</i>
<i>Rappel 2006</i>	<i>229 967</i>	<i>92 644</i>
<i>Rappel 2005</i>	<i>44 267</i>	<i>2 883</i>
<i>Rappel 2004</i>	<i>123 312</i>	<i>3 922</i>
<i>Rappel 2003</i>	<i>185 757</i>	<i>5 961</i>

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

- Les chiffres présentés pour 2008 dans le tableau ci-dessus ne constituent qu'une partie de la totalité des vaccinations anticharbonneuses effectuées, du fait que les vétérinaires privés n'ayant réalisé aucune vaccination à cause de leur afflux massif à la Fonction Publique. Les chiffres officiels des vaccinations annoncées par certains postes vétérinaires sont inférieurs au nombre réel de vaccins injectés.
- Malgré l'obligation faite par l'arrêté ministériel du 12/06/01, le nombre de bovins vaccinés contre le charbon bactérien dans les zones soumises aux dispositions de cet arrêté paraît très faible au regard de leurs effectifs bovins estimés. Toutefois, cette analyse doit être tempérée par le fait qu'une partie des vaccinations réalisées n'a pas été officiellement recensée.

- Dans la colonne "autres espèces" sont incluses les vaccinations anticharbonneuses réalisées sur les équins, les ovins et les caprins.

3. Vaccination contre le charbon symptomatique

Tableau :13 - VACCINATION CONTRE LE CHARBON SYMPTOMATIQUE 2008

DELEGATIONS	Nbre bovins vaccinés	Nbre autres espèces vaccinées
B.E.T	-	-
Batha	19 586	5 546
Chari Baguirmi	40 663	-
Guéra	9 407	-
Hadjer Lamis	61 669	-
Kanem	7 027	-
Lac	27 941	24
Logone Occidental	38 989	-
Logone Oriental	1 151	-
Mandoul	18 593	-
Mayo-Kebbi Est	16 643	-
Mayo-Kebbi Ouest	17 572	36
Moyen Chari	15 389	-
N'Djaména	4 801	-
Ouadaï	13 671	-
Salamat	-	-
Tandjilé	18 162	-
Wadi Fira	40 131	-
Total Agents état		
Total Agents privés		
TOTAUX 2008	351 395	5 606
<i>Rappel 2007</i>	<i>103 849</i>	<i>1 863</i>
<i>Rappel 2006</i>	<i>215 325</i>	<i>7 091</i>
<i>Rappel 2005</i>	<i>238 297</i>	<i>-</i>
<i>Rappel 2004</i>	<i>114 593</i>	<i>1 119</i>
<i>Rappel 2003</i>	<i>192 833</i>	<i>1 458</i>

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Mêmes remarques que pour le charbon bactérien.

4. Vaccination contre la pasteurellose

TABLEAU N° 14 : VACCINATION CONTRE LA PASTEURELLOSE 2008

DELEGATIONS	Nbre bovins vaccinés	Nbre autres espèces vaccinées
B.E.T	-	-
Batha	6 880	-
Chari Baguirmi	17 185	-
Guéra	1 175	-
Hadjer Lamis	21 785	-
Kanem	213	-
Lac	7 478	39
Logone Occidental	38 990	-
Logone Oriental	-	-
Mandoul	6 552	-
Mayo-Kebbi Est	12 089	-
Mayo-Kebbi Ouest	2 487	-
Moyen Chari	8 421	-
N'Djaména	1 062	-
Ouaddaï	-	-
Salamat	-	75
Tandjilé	16 551	-
Wadi Fira	-	-
Total Agents Etat	140 868	114
Total Agents Privés	-	-
TOTAUX 2008	140 868	114
<i>Rappel 2008</i>	<i>120 280</i>	<i>13 064</i>
<i>Rappel 2006</i>	<i>263 763</i>	<i>100 669</i>
<i>Rappel 2005</i>	<i>131 007</i>	<i>258 040</i>
<i>Rappel 2004</i>	<i>80 594</i>	<i>-</i>
<i>Rappel 2003</i>	<i>76 050</i>	<i>12 100</i>

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Mêmes remarques que pour le charbon bactérien. Les autres espèces concernées par la vaccination contre la pasteurellose sont les camelins et les petits ruminants. La vaccination antipasteurellique n'a pas fait l'objet d'une obligation réglementaire depuis 2001.

INSPECTION SANITAIRE ET QUALITATIVE DES VIANDES D'ANIMAUX DE BOUCHERIE

L'inspection sanitaire et qualitative des animaux de boucherie est réalisée par les agents des services déconcentrés du Ministère de l'Élevage au niveau des abattoirs, afin de contrôler la qualité

sanitaire des viandes qui sont livrées à la consommation humaine. Pour cela, les animaux destinés à l'abattage sont soumis à une inspection sur pied (inspection dite *ante mortem*) puis après leur abattage, à un second examen de la carcasse et des abats (inspection *post mortem*). La découverte de lésions pathologiques sur les carcasses ainsi contrôlées donne lieu à une saisie sanitaire partielle ou totale et à la destruction des viandes jugées impropres à la consommation.

A - Contrôle sanitaire et inspection hygiénique des carcasses

1. Abattages dans les Délégations

TABLEAU N° 15: ABATTAGES DANS LES DELEGATIONS 2008

DELEGATIONS	Bovins	Veaux	Ovins	Caprins	Camelins	Porcins
BET	-	-	869	682	101	-
Batha	1 515	3	4 412	6 705	48	-
Chari Baguirmi	1 370	25	3 427	5 047	11	29
Guéra	1 070	92	1 867	9 242	65	-
Hadjer Lamis	1 611	46	7 326	10 014	250	-
Kanem	601	1	3 970	2 616	434	-
Lac	788	165	2 783	3 745	-	-
Logone Occidental	8 697	47	12 853	10 753	-	2 175
Logone Oriental	3 321	104	2 054	6 274	-	207
Mandoul	2 903	111	3 265	7 125	-	796
Mayo-Kebbi Est	1 948	64	4 920	6 995	-	592
Mayo-Kebbi Ouest	2 373	81	3 304	9 941	-	2 092
Moyen Chari	4 834	547	2 380	5 069	-	-
N'Djaména	490	202	1 261	2 320	221	-
Ouadaï	10 519	65	25 274	18 849	441	-
Salamat	1 220	48	2 670	2 268	1	-
Tandjilé	2 248	17	2 348	6 175	-	1 759
Wadi Fira	173	-	6 584	5 579	81	-
Total 2008	45 681	1 618	90 698	118 717	1 552	7 650
<i>Rappel 2007</i>	<i>47 481</i>	<i>8 353</i>	<i>83 583</i>	<i>115 546</i>	<i>1 010</i>	<i>6 975</i>
<i>Rappel 2006</i>	<i>47 898</i>	<i>1 676</i>	<i>74 382</i>	<i>93 780</i>	<i>1 254</i>	<i>4 019</i>
<i>Rappel 2005</i>	<i>45 725</i>	<i>1 774</i>	<i>87 694</i>	<i>118 493</i>	<i>1 060</i>	<i>5 101</i>
<i>Rappel 2004</i>	<i>131 288</i>	<i>3 510</i>	<i>155 374</i>	<i>135 086</i>	<i>3 356</i>	<i>4 121</i>
<i>Rappel 2003</i>	<i>40 543</i>	<i>1 400</i>	<i>84 447</i>	<i>85 594</i>	<i>666</i>	<i>4 351</i>

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

- On constate que, hors N'Djaména, les nombres d'animaux abattus pour la boucherie et soumis au contrôle sanitaire des agents de l'Etat durant l'année 2008 ont diminué par rapport à l'année 2007 pour les bovins. On peut en conclure qu'un fort pourcentage des animaux abattus pour la consommation à l'intérieur du territoire tchadien ne serait pas systématiquement soumis au contrôle sanitaire et comptabilisé.
- Les abattages d'animaux dans les abattoirs à l'intérieur du pays sont soumis au paiement au Trésor Public d'un droit d'utilisation de l'abattoir et d'une taxe sanitaire d'abattages, fixés par le décret n° 021/PR/MEHP/85 du 31/01/85. Les montants de ces droits et taxes sont forfaitaires par tête d'animal abattu et varient selon l'espèce, conformément au barème présenté dans le tableau suivant.

TABLEAU N° 16: MONTANT DES DROITS ET TAXES PAR ANIMAL

Espèces	DROIT D'UTILISATION (EN CFA PAR TÊTE)	Taxe d'abattage (en CFA par tête)
---------	--	-----------------------------------

<i>Bovins</i>	200	1000
<i>Veaux</i>	150	500
<i>Camelins</i>	500	1200
<i>Ovins – caprins</i>	50	150
<i>Porcs</i>	150	700
<i>Équidés</i>	0	1500

2. Abattages à la SMA/A.F.F. de N'Djamena

Le tableau n° 19 et l'histogramme figurant représentent le relevé du nombre d'animaux abattus en 2008 à la SMA/AFF pour la consommation en viande de la capitale.

La délivrance par les Services vétérinaires de certificats sanitaires internationaux pour l'exportation commerciale de viandes fraîches donne lieu au paiement au profit du Fonds Elevage du Ministère de l'Elevage d'une redevance dont le montant est fixée par la loi de finances n° 016/PR/94 du 07/05/94, à savoir 2 500 FCFA par certificat auquel se rajoute une taxe de 5 FCFA/kg de viande.

Enfin, un certain nombre d'animaux de boucherie sont abattus au niveau de la capitale en dehors de la SMA/AFF, pour la consommation familiale ou la célébration de cérémonies, et font l'objet d'une inspection sanitaire réalisée à la demande des propriétaires par les inspecteurs du SSPVN en poste dans les arrondissements de N'Djaména. Ces carcasses ne sont pas comptabilisées dans les tableaux ci-dessus, de même que les abattages clandestins dont la répression est du ressort des agents du SSPVN en poste dans les arrondissements et dont l'importance numérique est difficilement chiffrable.

TABLEAU N° 17 : ABATTAGES CONTRÔLES POUR LA CONSOMMATION LOCALE

Mois	Bovins		Veaux		Ovins		Caprins		Ca
	Nbre	Poids kg	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre

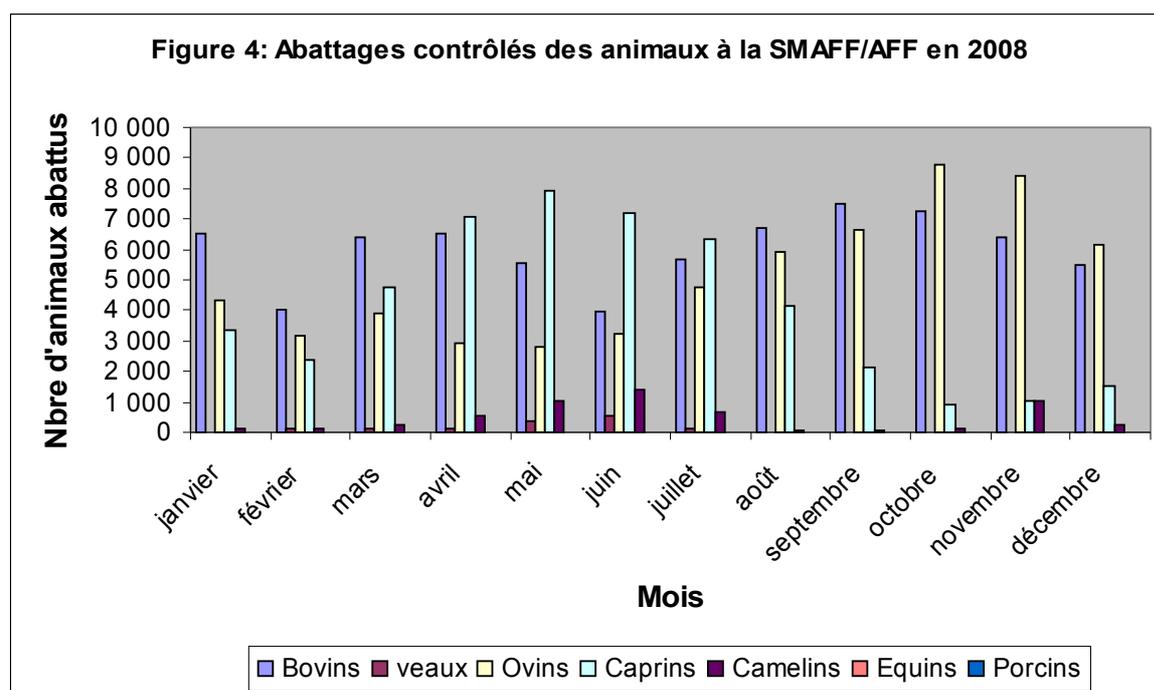
janvier	6 529	854 646	29	1 972	4 315	64 725	3 331	39 972	97
février	4 046	529 621	116	7 888	3 161	47 415	2 362	28 344	110
mars	6 412	839 331	137	9 316	3 873	58 095	4 737	56 844	259
avril	6 526	854 253	141	9 588	2 948	44 220	7 087	85 044	555
mai	5 562	728 066	368	25 024	2 822	42 330	7 917	95 004	1 036
juin	3 972	519 935	541	36 788	3 253	48 795	7 207	86 484	1 395
juillet	5 664	741 418	133	9 044	4 755	71 325	6 333	75 996	690
août	6 726	880 433	11	748	5 913	88 695	4 137	49 644	66
septembre	7 527	985 284	20	1 360	6 668	100 020	2 134	25 608	43
octobre	7 256	949 810	23	1 564	8 786	131 790	919	11 028	107
novembre	6 397	837 367	23	1 564	8 391	125 865	1 033	12 396	1 033
décembre	5 504	720 474	13	884	6 142	92 130	1 510	18 120	257
Total 2008	72 121	9 440 639	1 555	105 740	61 027	915 405	48 707	584 484	5 648
<i>Rappel 2007</i>	<i>77 843</i>	<i>10 189 649</i>	<i>1 755</i>	<i>119 340</i>	<i>56 443</i>	<i>846 645</i>	<i>48 236</i>	<i>578 832</i>	<i>2 921</i>
<i>Rappel 2006</i>	<i>85 618</i>	<i>11 207 396</i>	<i>1 891</i>	<i>128 588</i>	<i>66 151</i>	<i>992 265</i>	<i>44 943</i>	<i>539 316</i>	<i>2 883</i>
<i>Rappel 2005</i>	<i>90 302</i>	<i>11 820 532</i>	<i>2 182</i>	<i>148 376</i>	<i>65 031</i>	<i>975 465</i>	<i>44 269</i>	<i>531 228</i>	<i>4 009</i>
<i>Rappel 2004</i>	<i>86 647</i>	<i>11346816</i>	<i>1 844</i>	<i>125392</i>	<i>66 715</i>	<i>1 000 725</i>	<i>34 734</i>	<i>416808</i>	<i>2 462</i>
<i>Rappel 2003</i>	<i>73 376</i>	<i>9 604 918</i>	<i>2 842</i>	<i>193 256</i>	<i>56 802</i>	<i>852 030</i>	<i>34 462</i>	<i>413 544</i>	<i>2 330</i>

Les poids moyens annuels des carcasses d'une espèce donnée sont calculés à partir des poids totaux en kg de l'année divisés par le nombre de tête de l'espèce animale abattue dans l'année. Ce qui donne les poids moyens annuels des carcasses suivants : Bovins : 130,9 kg, Veaux : 68 kg, ovin : 15 kg, caprin : 12 kg, camelin : 137 kg, Equin : 151 kg, Porcin : 49 kg

Ces poids se rapprochent des estimations de poids des carcasses d'animaux abattus à la SMA/AFF voir tableau ci-dessous.

ESTIMATION DES POIDS MOYENS DES CARCASSES D'ANIMAUX ABATTUS :

Espèces	Poids sur pied (kg)	Poids des carcasses (kg)
Bovins adultes	250	128,3
Veaux	120	67,8
Ovins	30	14,9
Caprins	25	12
Camelins	350	136,8
Equins	300	150,7
Asins	100	73
Porcins	80	48,9



ANALYSE ET COMMENTAIRES :

On constate que les abattages réalisés pour la consommation locale à la SMA/AFF durant l'année 2008 sont inférieurs à ceux de l'année 2007, notamment en ce qui concerne les bovins, les veaux.

Les raisons de cette activité réduite sont les mêmes que celles évoquées en 2007, à savoir :

- L'exportation des bovins sur pied, notamment vers le Nigéria, constitue une destination commerciale privilégiée pour les négociants en bétail, ce qui diminue d'autant le disponible en bovins pour la consommation intérieure de viande.

- La redevance d'utilisation de l'abattoir imposée aux bouchers par le gestionnaire de la SMA/AFF constitue un frein financier pour ces professionnels, de même que l'application à partir de janvier 2000 de la T.V.A. (18 %) en remplacement de la T.C.A. (15 %). Cette redevance est fixée à 59 FCFA/kg (hors TVA) pour les viandes destinées au marché local, et à 68 FCFA/kg (hors TVA) pour celles qui sont destinées à l'exportation. Ces montants sont forfaitaires quelle que soit l'espèce animale. Pour une carcasse bovine de 130 kg environ destinée à la consommation sur le marché local, cette redevance représente donc un coût TTC de 9 050 FCFA, ce qui est très élevé en comparaison des taxes payées par les bouchers pour les viandes produites dans un abattoir de l'intérieur.
- de même, l'augmentation globale du prix d'achat des animaux, notamment des bovins, limite le pouvoir d'achat des bouchers et réduit leurs capacités d'abattage.
- la contrepartie de ces facteurs serait l'augmentation difficilement chiffrable du nombre des abattages clandestins non contrôlés, que ce soit dans la capitale ou dans l'intérieur. En particulier, les abattages de petits ruminants à l'occasion de la fête de la Tabaski, de Noël et du nouvel an pourraient atteindre 1 000 000 à 2 000 000 de têtes sur l'ensemble du territoire tchadien pour les seules circonstances.

En ce qui concerne la courbe de l'évolution du nombre d'abattages au fil des mois, on constate que le chiffre minimum est observé en mai et juin et juillet, pour augmenter progressivement vers un maximum en septembre, octobre et novembre et décembre (pour ce qui concerne les bovins et petits ruminants). Le faible nombre d'abattages en mai, juin et juillet s'explique par le fait que les animaux sont éloignés du marché de N'Djaména du fait de leur transhumance vers les pâturages du sud du pays, et donc moins disponibles pour les bouchers de la capitale.

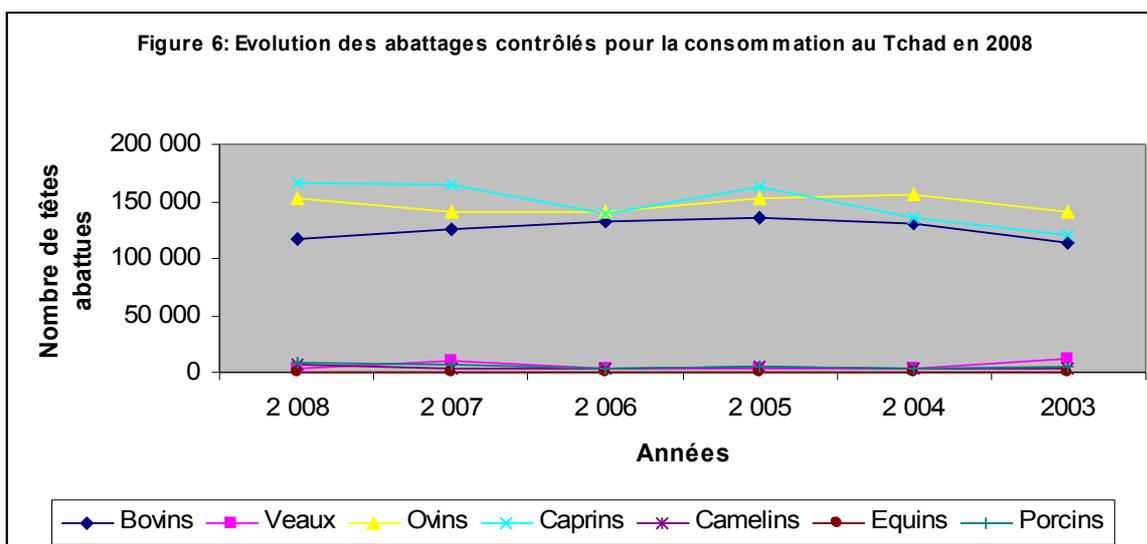
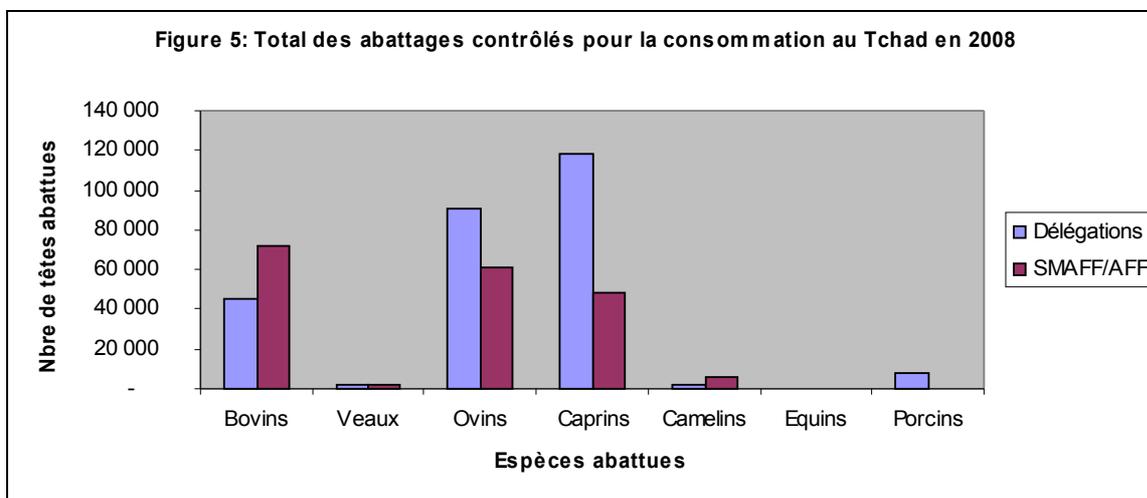
A l'inverse, c'est en septembre, octobre et novembre et décembre que les bovins et petits ruminants sont déstockés par les éleveurs en vue de l'achat de céréales vendues à moindre coût à ce moment de l'année, et du fait également de l'état d'engraissement satisfaisant du bétail après l'hivernage qui permet d'obtenir un prix de vente plus intéressant pour l'éleveur. Pour les veaux, le pic d'abattage s'observe en mai, juin et juillet du fait de leur disponibilité autour de N'Djaména (cheptel laitier péri-urbain) et de leur état d'entretien satisfaisant dû à l'allaitement maternel, alors que les bovins adultes ont perdu du poids à ce moment de l'année qui correspond à la fin de la saison sèche.

S'agissant des camelins, le pic d'abattage observé à la SMA/AFF se trouve en avril, mai et juin, du fait du déstockage des troupeaux par les chameliers avant leur remontée vers le nord pendant l'hivernage. Après l'hivernage, les camelins sont dans les zones les plus méridionales et non disponibles sur le marché de la capitale.

Le tableau n° 20 présente la synthèse chiffrée des abattages contrôlés sur l'ensemble du territoire du Tchad (total contrôlé dans les Délégations et à la SMA/AFF).

Tableau 18: Total des abattages contrôlés pour la consommation au Tchad en 2008

Localisations	Bovins	Veaux	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Porcins
Délégations	45 681	1 618	90 752	118 717	1 552	-	7 650
SMAFF/AFF	72 121	1 555	61 027	48 707	5 648	27	151
Total 2008	117 802	3 173	151 779	167 424	7 200	27	7 801
<i>Rappel 2007</i>	125 324	10 108	140 026	163 782	3 931	19	7 264
<i>Rappel 2006</i>	132 516	3 567	140 533	138 723	4 140		4 227
<i>Rappel 2005</i>	136 027	3 956	152 725	162 762	5 069		5 458
<i>Rappel 2004</i>	131 288	3 510	155 374	135 086	3 356		4 121
<i>Rappel 2003</i>	113 919	17 282	141 249	120 056	2 996		4 536



ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Pour l'ensemble du territoire tchadien, les abattages contrôlés ont été moins nombreux en 2008 pour les bovins et les veaux et plus nombreux pour les ovins, les caprins, les camelins, les équins et les porcins.

La répartition des espèces contrôlées montre que ce sont les petits ruminants (cf tableau 20) qui sont majoritairement abattus à l'intérieur du territoire, alors qu'à la SMA/AFF, ce sont les bovins qui représentent les effectifs les plus nombreux abattus pour la consommation dans la capitale. Si l'on estime à 21 000 tonnes environ la quantité totale de viande correspondant au nombre d'animaux contrôlés à l'abattage pendant l'année 2008 (voir les chiffres du tableau n° 21), et que l'on rapporte cette quantité à la population tchadienne recensée, on constate que la quantité de viande ainsi consommée par an et par habitant est de 2 kg, ce qui est extrêmement faible au regard des chiffres moyens habituellement avancés en matière de consommation annuelle de viande par habitant en Afrique subsaharienne. Ce calcul accrédite la probabilité selon laquelle une fraction très importante

(au moins 80 %) des abattages pratiqués réellement ne serait pas déclarée aux services sanitaires, notamment pour ce qui concerne la consommation de viande ovine et caprine.

Tableau 19: Total des abattages contrôlés pour la consommation au Tchad en kg (2008)

Localisations	Estimation du poids total contrôlés en kg						
	Bovins	Veaux	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Porcins
Délégations	5 938 530	110 024	1 360 470	1 424 604	212 624	0	374 850
SMAF/FF	9 440 639	105 740	915 405	584 484	773 776	4 077	7 399
Total 2008	15 379 169	215 764	2 275 875	2 009 088	986 400	4 077	382 249
Rappel 2007	16 362 179	687 344	2 107 875	1 968 720	578 810	2 718	355 936
Rappel 2006	17 434 136	242 556	2 107 995	1 664 676	566 769	1 057	207 123
Rappel 2005	17 805 934	269 008	2 290 875	1 953 144	694 453	9 211	267 442
Rappel 2004	16 804 864	238 680	2 330 610	1 621 032	459 772	-	201 929
Rappel 2003	12 417 171	950 510	1 977 486	1 200 560	446 404	-	131 544
Rappel 2002	10 430 319	187 000	2 085 468	191 080	405 280	-	82 215

B - Relevés des saisies sanitaires des viandes impropres à la consommation

1. Saisies pour tuberculose bovine dans les Délégations Régionales d'Elevage

Le tableau n° 20 figurant présente les relevés des saisies pour tuberculose bovine réalisées à l'occasion des contrôles d'abattages dans les Délégations.

TABLEAU N° 20: Saisies pour tuberculose bovine dans les secteurs vétérinaires 2008

DELEGATION	Nb saisies totales	Nb saisies partielles	Nb total bovins abattus	% Tuberculeux
B.E.T.	-	-	-	-
Batha	-	-	-	-
Chari Baguirmi	-	108	284	0,38
Guéra	-	-	-	-
Hadjer Lamis	-	10	179	0,06
Kanem	-	-	-	-
Lac	-	1	10	0,10
Logone Occidental	-	229	7 974	0,03
Logone Oriental	-	181	2 352	0,08
Mandoul	-	308	2 334	0,13
Mayo-Kebbi Est	-	105	801	0,13
Mayo-Kebbi Ouest	-	117	2 085	0,06
Moyen Chari	-	211	3 981	0,05
N'Djaména	-	-	-	-
Ouaddaï	-	4	2 883	0,00
Salamat	-	29	559	0,05
Tandjilé	-	134	1 317	0,10
Wadi Fira	-	-	-	-

Total 2008	-	1 437	24 759	1,17
-------------------	---	--------------	---------------	-------------

Pour l'année 2008, les chiffres des saisies pour tuberculose bovine ne concernent que quelques Délégations Régionales d'Elevage et sont donc très partiels. La proportion calculée de 1,17 % de bovins suspectés tuberculeux est sans doute très sous-estimée.

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Bien que de nombreux postes vétérinaires tiennent à jour des cahiers de relevé des saisies effectuées lors des contrôles sanitaires des abattages, seuls certains d'entre eux ont fait parvenir à la DESP une synthèse de leurs relevés.

Les renseignements sanitaires figurant dans le tableau n° 22 ne permettent pas d'en déduire une analyse fiable en matière de prévalence ou d'incidence de la tuberculose bovine au sein des cheptels. En effet, d'une part, ces relevés ne reflètent pas la totalité des cas de tuberculose observés dans les Délégations. D'autre part, le motif de tuberculose annoncé ne représente en réalité qu'une suspicion de cette maladie, la confirmation par le laboratoire n'étant jamais faite en raison de l'absence de tout prélèvement microbiologique. Il existe donc dans un certain nombre des cas présentés dans ce tableau une incertitude quant à la réalité de la maladie, de par la confusion qui peut être faite notamment avec le farcin des bovidés qui provoque des lésions d'aspect similaire. Enfin, la fraction des animaux présentés à l'abattage ne constitue pas un échantillon représentatif de l'ensemble des cheptels bovins, tant sur le plan des races, des classes d'âge que de la sensibilité à une pathologie donnée.

Pour ces raisons, les pourcentages de bovins tuberculeux calculés dans le tableau n° 22 ne constituent qu'une indication très approximative de l'incidence de la maladie au sein de la population bovine en général. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme des données épidémiologiques fiables. Néanmoins, on remarque que certains secteurs vétérinaires déclarent un nombre important de saisies partielles pour tuberculose, qui représentent un pourcentage élevé d'animaux tuberculeux au sein de l'effectif abattu.

2. Saisies réalisées à l'Abattoir Frigorifique de Farcha

Le tableau n° 21, fait la synthèse des motifs de saisie constatés par les services vétérinaires chargés du contrôle sanitaire des carcasses à la SMA/AFF.

TABLEAU N° 21 : SAISIE REALISEES A L'ABATTOIR FRIGORIFIQUE DE FARCHA 2008

Type de saisie	Nombre	Motifs
Saisie totale	36 bovins	28 pour tuberculoses, 7 pour cachexie et 1 pour piroplasmose
	1 porcs	1 pour ténia
	1 ovins	1 pour hydro cachexie
Saisie partielle	627 foies	465 distomatoses, 51 tuberculoses, 67 kystes, 13 stiliesia, 26 distomatoses, 4 cystycercoses et 1 abcès
	425 poumons	248 tuberculoses, 170 péripneumonies et 7 echinococcoses
	22 mamelles	22 mammites

Source : Rapport annuel de SSPVN chargé des inspections sanitaires à la SMA/AFF.

ANALYSE ET COMMENTAIRES :

Chez les bovins, la tuberculose représente la majorité des cas de saisie totale, les races Bororo et Arabe étant les plus concernées par cette maladie. Les saisies totales chez les porcins sont provoquées par la cysticercose.

Un certain nombre de saisies partielles ont été également réalisées sur des poumons, foies, reins, cœurs, rates et mamelles pour diverses causes pathologiques. Certaines de ces saisies partielles (notamment des saisies de foies et poumons de bovins) ont été justifiées par une distomatose et une tuberculose localisée à un organe : les nombres correspondants se rajoutent donc aux cas de saisie

totale pour tuberculose et augmentent en conséquence le pourcentage de bovins suspectés d'être tuberculeux. Toutefois, le pourcentage total de bovins tuberculeux trouvés à la SMA/AFF reste très inférieur à celui rapporté par les délégations régionales de l'élevage, sans que cette différence puisse être expliquée puisque les animaux abattus à la SMA sont aussi représentatifs du cheptel tchadien que ceux présentés à l'abattage dans l'intérieur du territoire. Cette réflexion pourrait accréditer l'hypothèse qu'une partie des diagnostics de tuberculose effectués lors des abattages dans les délégations serait erronée.

Comme dans les secteurs vétérinaires, les motifs de saisie avancés par les agents vétérinaires du SSPV constituent des suspicions qui, en matière de tuberculose, n'ont pu être validées systématiquement par une analyse de laboratoire, d'où une incertitude non négligeable sur la réalité de tuberculose vraie.

Conclusion sur la situation épidémiologique des maladies animales

D'une manière générale, les données épidémiologiques figurant dans certains tableaux présentés ci-dessus ne permettent pas d'évaluer avec précision la prévalence et la répartition réelles des maladies évoquées. C'est pourquoi il n'est pas possible, dans l'état actuel des connaissances épidémiologiques, de définir une stratégie de lutte appropriée contre ces affections. Une meilleure capture systématique des données épidémiologiques sur le terrain, concernant des maladies jugées prioritaires et ciblées, pourrait seule permettre à l'avenir de bâtir un système approprié d'épidémiosurveillance et de lutte.

Un certain nombre d'autres maladies non prioritaires font encore l'objet d'observations et de déclarations par les agents des postes vétérinaires. Il s'agit par exemple des affections respiratoires, sans précision de leur nature. Ces statistiques ne sont pas de nature à faire l'objet d'un relevé de données épidémiologiques.

B - Vaccinations contre les maladies infectieuses